



Conseil économique et social

Distr. : générale
23 Mai 2008
Français
Original: Anglais

Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Coopération régionale

Coopération régionale dans les domaines économique et social et domaines connexes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, soumis au Conseil économique et social conformément aux dispositions de la résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale et de la résolution 1817 (LV) de l'ECOSOC, présente un bilan des perspectives et des faits nouveaux concernant la coopération régionale, ainsi que des activités menées par les commissions régionales depuis la session de fond du Conseil de 2007.

Le rapport consiste en deux sections. La section I rend compte des perspectives régionales concernant les grandes questions du programme mondial, notamment un bilan à mi-parcours de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce bilan constate l'accomplissement de progrès dans les différentes régions mais repère également des déficits d'exécution et souligne des disparités interrégionales, intrarégionales ainsi qu'entre régions rurales et urbaines dans la réalisation d'un certain nombre des objectifs. Il insiste sur la menace que représentent de nouvelles difficultés, notamment la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, qui risquent de faire cesser ou d'inverser les progrès accomplis à ce jour. Le rapport offre également un examen régional de la question du financement du développement à l'approche de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, prévue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008. La section accorde une large place aux questions et enjeux prioritaires relatifs aux six principaux axes d'action énoncés dans le Consensus de Monterrey adopté lors de la première Conférence internationale sur le financement du développement, tenue en 2002, dans la mesure où ils concernent des régions spécifiques. En outre, la section I souligne un certain nombre d'initiatives régionales visant à faire face aux

* E/2008/100.



défis du changement climatique et à promouvoir la coopération Sud-Sud comme moteur du développement et de la réduction des disparités dans toutes les régions.

La section II du rapport offre une mise à jour d'autres grandes orientations, intéressant chacune des régions, débattues durant les réunions ministérielles des commissions régionales ainsi qu'à l'occasion d'autres conférences et réunions régionales de haut niveau. Elle examine également les efforts déployés par les commissions visant à renforcer et rendre plus cohérente la dimension régionale des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale. Enfin, la section II offre un bref aperçu de la coopération interrégionale entre les commissions, notamment via les réunions ordinaires des secrétaires exécutifs.

Les résolutions et décisions adoptées par les commissions régionales durant la période examinée auxquelles le Conseil doit donner suite ou qui ont été portées à son attention seront publiées dans l'additif au présent rapport (E/2008/15/Add.1).

Les résumés des enquêtes économiques sur les cinq régions et des tendances économiques qui s'y font jour sont communiqués au Conseil pour examen. Au moment de leur mise en circulation, les rapports annuels des commissions régionales correspondant à la période examinée seront publiés en tant que suppléments des Documents officiels du Conseil économique et social.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Perspectives régionales concernant le programme mondial.	1-46	4
A. Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : un bilan régional à mi-parcours.	1-16	4
B. Financer le développement : examens régionaux.	17-29	9
C. Changements climatiques : initiatives régionales.	30-39	13
D. Coopération Sud-Sud : vecteur de développement et de réduction des disparités dans les régions.	40-46	18
II. Avancées dans plusieurs autres domaines de coopération régionale et interrégionale	47-63	21
A. Autres questions de politiques générales traitées par les commissions régionales lors des réunions ministérielles et autres réunions de haut niveau. ...	47-57	21
B. Activités opérationnelles en faveur du développement : la dimension régionale	58-61	25
C. Coopération interrégionale entre les commissions régionales.	62-63	27

I Perspectives régionales concernant le programme mondial

A. Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : un bilan régional à mi-parcours

1. La plupart des évaluations mondiales, régionales et nationales, notamment celles produites par les commissions régionales de l'ONU en collaboration avec les organismes relevant ou non du système des Nations Unies, indiquent des résultats mitigés et des avancées inégales dans la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Ces résultats mitigés se vérifient non seulement au niveau interrégional, mais également intrarégional, et souvent au sein d'un même pays, et révèlent des disparités frappantes dans de nombreux cas entre régions rurales et urbaines.

2. La plus dynamique au monde sur le plan économique, la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a accompli de grandes avancées sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les résultats ont été particulièrement impressionnants dans la réduction de l'extrême pauvreté, l'offre de l'enseignement primaire universel et la correction des inégalités hommes-femmes dans l'accès à l'éducation. L'ensemble de la région est en mesure d'atteindre l'objectif de réduction de moitié de l'extrême pauvreté. La proportion de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour est tombée de 32 % en 1990 à 17 % en 2004 – soit moins de la moitié du taux de pauvreté de l'Afrique subsaharienne (41 %) – aidant ainsi 367 millions de personnes à échapper à la misère du dénuement absolu.

3. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont aussi en mesure, semble-t-il, de remplir leur engagement de réduire de moitié le taux d'extrême pauvreté de 1990 d'ici 2015. Il ressort des dernières estimations de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) que quelque 15 millions de personnes dans la région ont échappé à la pauvreté durant l'année 2006 et que dix autres millions ne sont plus démunies de tout. Pour la première fois depuis l'année 1990, le nombre total de personnes vivant dans la pauvreté dans la région est passé sous la barre des 200 millions et a continué de baisser en 2007.

4. À l'opposé, de nombreux rapports publiés à l'approche de la mi-parcours de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment le rapport de 2008 de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) sur l'évaluation des progrès accomplis par l'Afrique vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, montrent que les pays africains sont très peu susceptibles d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais. Toutefois, il ressort également du rapport de la CEA, notamment, que des avancées positives ont été faites au cours des dernières années et des progrès accomplis d'un bout à l'autre du continent dans un certain nombre de domaines. En 2007, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne s'est tassé, et le taux de pauvreté a diminué de près de six points de pourcentage depuis l'année 2000. Le taux de scolarisation net dans l'enseignement primaire a également enregistré de nets progrès, de même que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi qu'en témoigne le fait que l'Afrique subsaharienne a enregistré, entre 1990 et 2007, la proportion la plus forte de femmes parlementaires dans les chambres uniques ou basses.

5. Toutefois d'importantes disparités existent au sein de cette même région et les résultats y sont mitigés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, de nouveaux défis, comme la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, ainsi que l'incidence du changement climatique, mettent en péril et menacent d'inverser les progrès accomplis sur la voie de la réalisation de certains des objectifs. Ainsi, l'évaluation citée ci-dessus de la CEA montre que 46 pays pour lesquels les données sont disponibles enregistrent une baisse sensible de la proportion de personnes souffrant de la faim, dans un contexte aggravé par la sécheresse et la forte dépendance en Afrique vis-à-vis de l'agriculture pluviale.

6. D'autres régions se trouvent dans des situations similaires. Par exemple, la sécurité alimentaire apparaît également comme une priorité dans les pays de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), notamment l'Égypte et l'Arabie saoudite, au nombre des plus grands importateurs de céréales de la région. Dans la région de la CEPALC, les indices des prix à la consommation de produits alimentaires ont augmenté dans la majorité des économies à un rythme annuel oscillant entre 6 % et 20 %, de 15 % environ en moyenne durant l'année 2007. La CEPALC estime que la poursuite de cette tendance augmentera de 15,7 millions le nombre de personnes en Amérique latine dans la misère et d'environ autant le nombre de ceux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté.

7. Les disparités intrarégionales sont également frappantes. Par exemple, des pays ainsi que des groupes de pays de la région Asie-Pacifique sont en retard même dans les domaines où l'ensemble de la région est en mesure d'atteindre les objectifs – réalité souvent masquée par la moyenne régionale qui traduit surtout les résultats communiqués par les grands pays. Les pays qui se heurtent aux plus grandes difficultés sont souvent les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Les pays les moins avancés, en particulier ceux de l'Asie du Sud, sont nombreux à progresser lentement, voire à se laisser distancer dans certains cas, dans la réduction de l'extrême pauvreté, de la faim chez les enfants et du taux de mortalité des moins de 5 ans ainsi que dans l'amélioration de la santé maternelle. L'Asie du Sud déplore également certains des taux de mortalité maternelle les plus élevés au monde, avec 188 000 décès maternels chaque année, soit 78 % du total estimé de décès maternels dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique en 2005.

8. Dans la région de la CESAO, les pays membres du Conseil de coopération du Golfe ainsi que plusieurs pays du Maghreb et du Mashreq sont en mesure de réaliser la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement mais les pays les moins avancés ainsi que l'Iraq et la Palestine, en proie aux conflits, sont très en retard et ainsi peu à même de remplir la majorité de ces objectifs à l'horizon 2015. Il ressort des données relatives à 12 pays de la région, représentant 74 % de la population totale de la région, que la part de la population vivant en dessous des seuils de pauvreté nationaux est restée approximativement à 23 %. Les taux de pauvreté parmi les pays les moins avancés de la région correspondent à près du double de ce taux. Des conflits persistants ont entraîné une escalade de la pauvreté en Iraq et en Palestine qui y frappe respectivement environ un tiers et près de la moitié de la population. Au Yémen, 45,6 % des enfants souffraient d'insuffisance pondérale en 2003, contre moins de 4 % dans les autres pays membres de la CESAO.

9. Dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), les niveaux de revenus oscillent entre bien plus de 20 000 dollars pour les pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, et des niveaux aussi faibles que 2000 dollars pour le Moldova et 1200 dollars pour le Tadjikistan. Il en résulte que les objectifs du Millénaire pour le développement ont été largement atteints dans les pays d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale et centrale, mais qu'un nombre important d'objectifs seront difficiles à réaliser pour la majorité des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) ainsi que de l'Europe du Sud-Est. Par exemple, la région enregistre une baisse de la mortalité infantile, mais les estimations internationales semblent indiquer que le rythme de cette baisse dans un certain nombre des pays des sous-régions ci-dessus n'est pas suffisamment rapide pour atteindre l'objectif de réduction des deux tiers du taux de mortalité des enfants âgés de moins de cinq ans à l'horizon 2015. Dans les pays d'Asie centrale et en Azerbaïdjan, par exemple, on estime qu'entre 6 et 10 enfants sur 100 n'atteignent pas l'âge de cinq ans.

10. Pour ce qui est des résultats mitigés auxquels on est parvenu vers la réalisation des différents objectifs du Millénaire pour le développement, les données semblent indiquer que les progrès accomplis sur la voie de l'enseignement primaire universel et de l'objectif correspondant de parité des sexes dans l'éducation ont été une réussite à des degrés variables dans toutes les régions. La plupart des pays africains sont susceptibles de parvenir à la parité des sexes à l'horizon 2015 mais les données semblent également indiquer que les femmes dans toutes les régions demeurent plus exposées à la pauvreté et se heurtent à un plus grand nombre d'obstacles lorsqu'elles s'efforcent de la surmonter. Dans 12 pays de la région de la CEPALC pour lesquels les informations sont disponibles, l'indicateur de pauvreté des femmes¹ enregistrait jusqu'en 2002 une valeur moyenne relativement stable de près de 108,5 femme pour 100 hommes. Ce ratio a toutefois augmenté en 2005 à 112 femmes pour 100 hommes. Cette situation se produit même dans les pays qui n'enregistrent pas de niveau élevé de dénuement absolu. De même, les progrès accomplis par les femmes de la région de la CESA0 dans l'accès à l'éducation ne se sont pas encore traduits par une participation économique et politique accrue. De manière générale, la part des femmes occupant un emploi salarié dans le secteur non agricole est demeurée constante, à 18 %, dans toutes les sous-régions de la CESA0 depuis 1990. Le pourcentage de sièges pourvus par les femmes au sein des parlements nationaux de la région n'a que faiblement augmenté depuis 1990, s'établissant à 8,7 % en 2007, niveau parmi les plus faibles au monde.

Encadré 1

Mesurer la parité des sexes : Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA)

La question de l'égalité entre les sexes revêt un caractère intersectoriel pour la majeure partie des objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui rend difficile l'établissement d'indicateurs globaux rendant compte de manière appropriée des progrès de la parité hommes-femmes. Afin de remédier au caractère inapproprié des

¹ L'indicateur concerne des femmes âgées de 20 à 59 ans vivant en zones urbaines. Il est supérieur à 100 lorsque les femmes sont surreprésentées dans la catégorie des ménages pauvres.

mécanismes de suivi et d'aider les gouvernements africains à suivre les progrès accomplis sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, la CEA, via son Centre africain pour l'égalité entre les sexes et le développement social, a élaboré l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA). Cet indicateur est un outil qui donne la mesure des inégalités entre les sexes en Afrique et évalue les résultats obtenus par les gouvernements dans leur action visant à y remédier. Cette évaluation conduite dans 12 pays africains montre que le revenu des femmes en Afrique est légèrement supérieur à la moitié de celui des hommes dans la plupart de ces pays. Utilisés pour évaluer la mesure dans laquelle les pays africains concrétisent les engagements convenus à l'échelon international et régional, l'indicateur montre que les gouvernements atteignent de bons résultats en matière de ratification et d'élaboration des politiques en faveur de l'égalité des sexes, mais que les résultats sont plutôt médiocres pour ce qui est de la mise en œuvre.

11. Une des premières priorités du débat de haut niveau du Conseil économique et social en 2008, l'objectif du Millénaire pour le développement d'assurer la durabilité environnementale figure également au nombre des défis à relever dans toutes les régions. De 1990 à 2005, l'étendue des terres recouvertes par la forêt a diminué en Afrique subsaharienne de 3 %. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la diminution de 8,5 % de la proportion des terres recouvertes par la forêt durant la même période semble indiquer une tendance préoccupante dans la région. Les efforts de reforestation mis en œuvre dans de nombreux pays, dont l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Chine et le Viet Nam, ont permis à l'ensemble de la région Asie-Pacifique d'enregistrer en 2005 une couverture forestière égale à celle de 1990. Toutefois, une part de la croissance économique s'est faite au prix d'une déforestation rapide dans d'autres pays de la région.

12. Dans la plupart des régions, l'élargissement de l'accès à l'eau potable et aux équipements sanitaires de base n'a pas été suffisant. La différence de qualité des services correspondants entre zones rurales et urbaines est toujours grande et pèse ainsi sur les chiffres nationaux globaux des pays des différentes régions. Dans la région de la CEE, le pourcentage de ménages desservis par l'eau courante atteint généralement plus de 80 % en zones urbaines dans un certain nombre de pays d'Europe orientale et du Sud-Est, d'Asie centrale et du Caucase, mais est souvent très faible en zones rurales. Dans dix pays de la région, moins de 30 % des habitations rurales sont desservies par l'eau courante, ce qui a un impact prévisible sur la santé publique. Ayant ramené de 85 % en 1990 à 66 % en 2004 la proportion de gens privés d'accès aux équipements sanitaires de base en zones rurales, la région Asie-Pacifique n'est actuellement pas en mesure d'atteindre l'objectif de réduction de moitié à l'horizon 2015. Ce pourcentage place la région loin derrière la région de la CEPALC (51 % en 2004) et à un niveau proche de l'Afrique subsaharienne (72 % en 2004). Même si 15 pays africains ont élargi de 25 % l'accès à l'eau potable en zones rurales, le rythme des changements est toujours trop lent pour que l'Afrique atteigne l'objectif de réduction de moitié du nombre de personnes privées d'accès à l'eau potable à l'horizon 2015.

13. Dans toutes les régions, les pays en retard dans la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement ou les pays qui progressent lentement se heurtent, quoiqu'à des degrés variables, à plusieurs déficits dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015 : « déficits de croissance », « déficits de stratégie », « déficits de politique », « déficits d'exécution » et « déficits de ressources »². Ces déficits freinent les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Tout indique que l'absence de croissance économique favorable aux populations pauvres, le manque de stratégies et politiques de développement axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement, l'incapacité à mettre en œuvre ces stratégies de manière efficace et la pénurie de moyens financiers suffisants entravent les avancées sur le chemin des objectifs du Millénaire pour le développement dans de nombreux pays de l'ensemble des cinq régions.

14. Par exemple, le taux de croissance annuel moyen de l'Afrique de 5,8 % environ est sensiblement inférieur aux 7 % de croissance annuelle requis pour réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, et révèle ainsi un « déficit de croissance » important. Dans la région Asie-Pacifique, de manière générale, les plans de développement nationaux de nombreux pays à la traîne dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement n'accordent pas une large place à celle-ci. Les stratégies de développement national tiennent rarement compte des besoins en dépenses publiques que suppose la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et les budgets annuels ne prévoient pas d'affectation spécifique liée aux objectifs ni d'indicateurs, ce qui témoigne d'un « déficit de stratégie ».

15. Dans la région de la CEE, en dépit d'une tendance générale à la baisse de la pauvreté observable dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, une part toujours importante de la population vit dans la pauvreté relative et un certain pourcentage dans la pauvreté absolue (fixée à moins de deux dollars par jour, compte étant tenu des coûts de chauffage élevés). Cela est particulièrement vrai dans les zones rurales ainsi que des chômeurs et travailleurs non qualifiés, des minorités ethniques, des retraités et personnes âgées, de même que des personnes ayant des problèmes de santé. Le grand nombre de jeunes femmes, de mères célibataires, de femmes vivant au sein de familles nombreuses et de femmes âgées recensées comme pauvres témoigne à l'évidence de la féminisation de la pauvreté. Il est ainsi indispensable de combler ces « déficits de politique » et l'écart entre plusieurs indicateurs de politique, notamment la croissance du produit intérieur brut (PIB), ainsi que les dépenses sociales et leur financement, afin d'améliorer la capacité des pays à la traîne d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015.

16. Les pays à la traîne se heurtent également à des problèmes de gouvernance et de mise en œuvre de mesures et stratégies à traduire en actions efficaces sur le terrain. Le manque de moyens voulus pour financer les mesures de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement est également évident et grandissant. Pour les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique, par exemple, le déficit de moyens financiers pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015 pourrait s'élever à pas moins de 8 milliards

² Voir E/ESCAP/64/37. Ces déficits, repérés dans le contexte de l'Asie-Pacifique, s'appliquent dans le présent rapport à toutes les régions.

de dollars par an. Comblent les « déficits d'exécution » ainsi que les « déficits de ressources » auxquels sont confrontés de nombreux pays de différentes régions signifie que l'ensemble des parties prenantes, notamment les gouvernements et la communauté internationale, doivent déployer des efforts plus concertés dans ce sens. Promouvoir un partenariat mondial pour le développement, notamment les mesures prévues d'échanges et de financement au service du développement, est déterminant pour atteindre les sept autres objectifs dans les régions. Le bilan consolidé de toutes les régions montre que l'enjeu de la réalisation des objectifs, y compris en Afrique, n'est pas insurmontable, dès lors que sont renforcées des actions ciblées tant nationales qu'internationales dans un certain nombre de domaines critiques. La coopération internationale pour contrer et réduire l'effet de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie dans les pays qui sont à la traîne doit constituer une priorité urgente si l'on veut que la communauté internationale préserve les avancées accomplies à ce jour.

B. Financer le développement : examens régionaux

17. Dans sa résolution 62/187, l'Assemblée générale réaffirme que la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey prévue à Doha à la fin de 2008, devrait évaluer les progrès réalisés, réaffirmer les objectifs fixés et les engagements pris, mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, et définir les obstacles et les difficultés rencontrés, les mesures et les initiatives qui permettront de les surmonter et les mesures importantes pour la suite de la mise en œuvre, ainsi que les difficultés et les problèmes nouveaux. Dans la même résolution, l'Assemblée générale invite les commissions régionales à tenir, selon qu'il conviendra, au premier semestre 2008, les consultations régionales qui serviront d'apport aux préparatifs de la Conférence d'examen.

18. Pour y donner suite, les commissions régionales ont tenu leurs consultations régionales sur le financement du développement d'avril à juin 2008. Les consultations, pour lesquelles les commissions avaient élaboré des études et documents de référence, ont souligné la spécificité, les domaines prioritaires et les défis de chacune des régions tout en révélant l'existence de déficits d'exécution du Consensus de Monterrey dans l'ensemble des régions, quoiqu'à des degrés variables et d'importances inégales.

19. La mobilisation de ressources intérieures pour le développement demeure problématique dans les pays en développement de toutes les régions. Cela est particulièrement vrai dans la région de la CEA où les données macroéconomiques montrent que le ratio épargne/PIB annuel moyen n'a que légèrement augmenté passant de 19 % avant le Consensus de Monterrey à 22 % après le Consensus (voir tableau 1). On enregistre de faibles taux d'épargne également dans la région de la CEPALC ainsi que dans les pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est où les taux d'épargne sont en moyenne inférieurs à 20 % du PIB. À l'opposé, le taux d'épargne moyen dans les pays en développement de la région Asie-Pacifique a augmenté passant de 33,6 % en 2002 à 43,5 % en 2006. Le taux d'épargne moyen dans les économies asiatiques nouvellement développées est passé de 29,8 % à 31,6 % durant la même période bien que l'essentiel de cette hausse de l'épargne s'est concentré dans quelques pays. La gouvernance et les infrastructures bancaires doivent être améliorées et d'éventuels marchés financiers doivent être exploités aux

fins de mobilisation des ressources, notamment dans les régions de la CEA et de la CEPALC.

Tableau 1
Plusieurs indicateurs macroéconomiques pour l'Afrique

<i>Indicateur (en % sauf indications contraires)</i>	<i>Avant Monterrey (1998-2001)</i>	<i>Après Monterrey (2002-2005)</i>
Global		
Croissance économique	3,3	4,0
Inflation	11,6	9,2
Ressources intérieures		
Épargne/PIB	19,0	22,0
Investissement/PIB	19,7	20,1
Ressources internationales		
IDE ^{a)}	11,9	18,1
IDE/PIB	2,1	2,4
Échanges		
Croissance réelle des exportations	3,7	4,9
Exportations/PIB	29,0	33,0
Coopération		
APD ^{a)}	16	28
Dettes extérieures		
Dettes ^{a)}	274,0	293,0
Dettes/PIB	62,0	47,0
Total du service de la dette	5,9	4,4

^{a)} Milliards de dollars des États-Unis

Sources : CEA (2007); Banque mondiale (2007); Organisation de coopération et de développement économiques (2007).

20. L'expérience des économies émergentes dans la région de la CEE semble indiquer que la mise en place d'institutions financières risque de ne pas susciter en soi l'impulsion économique espérée. D'importantes avancées ont été effectuées dans la mise en place d'établissements bancaires dans la région de la CEE, mais ces entités financières ont eu tendance à emprunter à l'étranger plutôt que de stimuler l'épargne intérieure et ont mis l'accent sur les prêts au consommateur et placements immobiliers et non sur les investissements dans les activités plus axées sur le développement. Le financement accessible à tous et une intermédiation financière améliorée en vue d'élargir l'accès des petites entreprises et ménages pauvres en zones rurales aux services financiers sont nécessaires dans la plupart des économies en développement et émergentes.

21. L'investissement direct étranger (IDE) figure toujours parmi les principales sources de financement du développement. De manière générale, depuis la Conférence de Monterrey en 2002, l'investissement direct étranger en faveur des différentes régions a augmenté. Par exemple, les flux nets d'IDE vers l'Afrique sont passés d'une moyenne de 11,9 milliards de dollars avant la Conférence de

Monterrey à 18,1 milliards de dollars après la Conférence. Toutefois, l'investissement direct étranger en Afrique subsaharienne est faible en regard d'autres sous-régions en développement, et ce, malgré l'amélioration de la stabilité macroéconomique dans de nombreux pays africains et l'introduction de mesures visant à y attirer les flux de capitaux privés.

22. Par exemple, les flux d'IDE vers la région de la CESA0 ont sensiblement augmenté durant l'ère de l'après-Monterrey pour atteindre 49 milliards de dollars en 2006. L'investissement dans les États membres de la Communauté d'États indépendants, les pays de l'Europe du Sud-Est non membres de l'Union européenne et les 12 nouveaux États membres de l'Union européenne oscille entre 20 et 25 % du PIB contre 2,4 % en moyenne en Afrique. L'investissement, IDE compris, reste un moteur essentiel de la croissance économique et du développement social dans les pays en développement de la région Asie-Pacifique, les flux d'IDE vers la région ayant sensiblement augmenté au cours des dernières années.

23. Toutefois, les flux d'IDE se concentrent dans plusieurs pays et/ou sont en grande partie ciblés sur le secteur des ressources naturelles. Cela est vrai pour l'Afrique et les pays de la Communauté d'États indépendants riches en énergie, ainsi que la région Asie-Pacifique où la Chine et Singapour absorbent ensemble près de 50 % du flux d'IDE à destination de la région. Au même moment, on enregistre une augmentation des flux d'IDE provenant des pays en développement de la région Asie-Pacifique ainsi que d'autres régions. Dans la région de la CESA0, les sorties d'IDE en 2005 des six pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) ont totalisé 14 milliards de dollars contre 10 milliards de dollars d'entrées d'IDE cumulées vers l'Égypte, la Jordanie, le Liban et la Syrie. Le resserrement de la coopération régionale pourrait aider à réduire les disparités au sein des régions, notamment via l'amélioration du climat d'investissement, et ainsi entraîner une hausse des entrées d'IDE dans les pays pauvres de toutes les régions.

24. Le resserrement de la coopération régionale est également nécessaire pour aider à faire face aux déficits de financement que les flux d'IDE n'ont pas été en mesure de combler. Le financement du développement des infrastructures est un exemple caractéristique. En dépit de gros moyens financiers, la région Asie-Pacifique fait face à un grand déficit de financement de ses infrastructures, estimé à 200 milliards de dollars par an, tandis que seulement 3,5 % du total de l'investissement privé dans les infrastructures des pays en développement ont bénéficié aux pays de l'Afrique subsaharienne entre 1990 et 2003. Des mécanismes régionaux pourraient être mis en place par le renforcement de mécanismes existants ou la création de nouvelles institutions visant à mobiliser les ressources régionales et internationales aux fins du développement des infrastructures. La coopération régionale pourrait également aider les pays à renforcer leur cadre institutionnel et stratégique pour développer des marchés financiers dynamiques et plus actifs et élaborer des instruments ou mécanismes de gestion du risque financier, notamment face à la volatilité accrue des marchés financiers. La région de la CEE a atteint un haut degré d'intégration économique grâce à plusieurs accords sous-régionaux, notamment via l'Union européenne, l'Accord de libre-échange d'Europe centrale et la Communauté économique eurasiennne. L'intégration économique paneuropéenne qui a attiré des capitaux dans la région et a ainsi encouragé l'investissement intérieur et intrarégional peut servir de modèle aux autres régions.

25. Les pays de la région Asie-Pacifique, en particulier de l'Asie de l'Est et de l'Asie du Sud-Est, ont très clairement démontré le lien qui existe entre échanges et développement. La région a bénéficié du système commercial multilatéral qui a aidé des millions de personnes à sortir de la pauvreté. Par exemple, les pays en développement de la région ont presque triplé leur part du commerce mondial depuis 1990. À l'opposé, la position commerciale de l'Afrique reste marginale, sa part des exportations mondiales de marchandises en 2006 s'établissant à 2,8 % et sa part des exportations mondiales de services à 2,4 %, même si la hausse des cours des produits de base consolide désormais le secteur des exportations dans la région. Le ratio moyen exportations/PIB a également augmenté depuis le Consensus de Monterrey (voir tableau 1).

26. Que ce soit en Afrique, dans la région Asie-Pacifique ou dans d'autres régions, une libéralisation accrue du système commercial multilatéral de l'OMC élargirait les perspectives. Les accords commerciaux régionaux et bilatéraux libéralisent toujours les échanges plus rapidement que les accords commerciaux multilatéraux mais sont toutefois moins efficaces en termes de création nette d'échanges commerciaux. Il est donc essentiel que le cycle de négociations commerciales de Doha se montre à la hauteur des engagements de son programme de développement. La traduction sur le plan opérationnel de l'Initiative d'aide au commerce est nécessaire pour aider les pays africains et d'autres pays en développement, notamment les moins développés, à optimiser les bénéfices de la libéralisation des échanges en remédiant aux contraintes pesant sur l'offre et aux problèmes que l'on rencontre pour améliorer les politiques et infrastructures des transports, les facilitations du commerce, la capacité institutionnelle, les équipements de mise à l'essai des normes, ainsi que la fiabilité des sources et de l'approvisionnement énergétiques et les réseaux utilisant les technologies de l'information et de la communication. Ayant reçu seulement 7 % du total des flux d'aide au commerce en 2005, la région de la CEPALC est en retard derrière les régions de la CESAP et de la CEA bénéficiaires respectivement de 50 % et 30 % de ces aides.

27. L'aide publique au développement (APD) reste un pourvoyeur essentiel de ressources pour les pays de la région de la CEA, en particulier ceux privés de la capacité d'attirer des capitaux privés. Les récents engagements et une participation active accrue ont entraîné une hausse des flux d'APD à destination de l'Afrique qui se sont établis en moyenne à 28 milliards de dollars pour la période 2002-2005 (voir tableau 1). Toutefois, les donateurs sont encore à la traîne par rapport à leurs engagements et les derniers flux d'aide tendent à se concentrer dans certains pays et secteurs de la société (aide d'urgence et allègement de la dette). Il est nécessaire d'accroître les ressources allouées aux secteurs productifs et également de redoubler d'efforts en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide. Les flux d'APD en faveur des pays membres de la CESA0 ont baissé dans tous les cas, à l'exception de l'Iraq, du Liban et de la Palestine. Le total des flux d'APD vers la région de la CESAP a été ramené de 0,9 % du PIB total des pays de la région en 1990 à 0,3 % en 2005, bien qu'il a augmenté en chiffres absolus de 15 à 20 milliards de dollars. De 1980 à 2004, les parts d'APD vers les pays de la région de la CESALP se sont maintenues assez solidement oscillant en moyenne entre 11 et 8 % du total des flux d'APD. La baisse de l'APD en faveur de la plupart des pays à revenus intermédiaires dans les régions y impose une utilisation plus rationnelle de l'aide et souligne la nécessité pour ces mêmes pays d'améliorer le climat d'investissement en vue d'attirer les

capitaux privés. Les pays donateurs doivent également redoubler d'efforts afin d'atteindre l'objectif de consacrer 0,7 % de leurs PIB à l'APD.

28. Les envois de fonds vers les pays en développement de la part de travailleurs migrants sont estimés à plus de 200 milliards de dollars pour 2006, soit plus du double du montant de l'aide au développement toutes sources confondues. Cela souligne le rôle de plus en plus important des envois de fonds comme source majeure de financement extérieur. En 2006, trois des cinq premiers pays au monde bénéficiaires de l'envoi de fonds se trouvaient dans la région Asie-Pacifique, à savoir, l'Inde (24,7 milliards de dollars), la Chine (22,5 milliards de dollars) et les Philippines (14,9 milliards de dollars). Pour nombre de pays de la région, le montant des fonds ainsi envoyés dépasse de très loin l'IDE et l'APD reçus. On constate une importance cruciale de l'envoi de fonds également pour de nombreux pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que certains pays bénéficiaires dans la région de la CESA0. Les envois de fonds sont d'origine privée et ne sauraient être ainsi tenus pour des substituts de l'aide au développement. Ils constituent toutefois une source majeure de financement extérieur et un vaste gisement de développement. De plus en plus d'éléments semblent indiquer que les envois de fonds contribuent de manière décisive à réduire la pauvreté des foyers via une consommation et des investissements accrus dans le logement, la santé et l'éducation. Ils favorisent également l'entrepreneuriat en facilitant la création de petites entreprises par d'autres membres du ménage. Une coopération régionale et internationale accrue est nécessaire pour faciliter le transfert de fonds, en particulier pour remédier aux obstacles techniques au virement de fonds ainsi qu'aux coûts de transactions élevés, et tirer davantage profit des énormes gains potentiels de la migration temporaire dans l'intérêt aussi bien des pays hôtes que des pays d'origine.

29. Les efforts d'allégement de la dette déployés sous les auspices de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) ont permis de ramener le ratio dette/PIB en Afrique d'une moyenne de 62 % avant le Consensus de Monterrey à 47 % après le Consensus de Monterrey (tableau 1). Les niveaux de dette, toutefois, sont toujours élevés et les pays non PPTE éprouvent des difficultés à honorer leurs obligations liées à leurs dettes et à mobiliser des ressources pour financer leur développement. Durant la première réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, les ministres ont demandé un assouplissement des critères d'admissibilité à l'allégement de la dette. Trois pays de la région Asie-Pacifique (Afghanistan, Kirghizistan et Népal) sont également susceptibles de bénéficier de l'Initiative PPTE.

C. Changements climatiques : initiatives régionales

30. Il a été dit que la grande majorité des pays les plus vulnérables aux incidences du changement climatique sont par ailleurs ceux qui y contribuent le moins en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Cela est vrai des régions de la CEA, de la CEPALC et de la CESA0, et des pays les plus pauvres de la région Asie-Pacifique. Ainsi, tandis que l'Afrique contribue aux émissions de gaz à effet de serre à hauteur seulement de 3,8 % du total environ, les pays du continent figurent parmi les plus vulnérables aux incidences du changement climatique. Les économies africaines

dépendent largement de l'agriculture, de la pêche, des forêts et du tourisme qui sont particulièrement vulnérables aux changements environnementaux.

31. De même, la région de la CESA0 représente seulement 3 % environ des émissions de dioxyde de carbone au niveau mondial, alors qu'elle devrait pâtir d'un certain nombre de conséquences, notamment l'élévation des niveaux de la mer qui menace d'inonder des zones entières de terres cultivées très fertiles du delta du Nil en Égypte et du Chat-al-Arab en Iraq, ainsi que la baisse des précipitations dans le bassin méditerranéen et dans les pays en amont des fleuves d'où la région tire près de 80 % de son apport en eau douce renouvelable.

32. La région de la CEPALC ne contribue pas non plus fortement aux émissions énergétiques au niveau mondial, mais plusieurs rapports montrent que les économies et populations des pays de l'Amérique centrale et des Caraïbes sont menacées par les effets de catastrophes de plus en plus attribuées aux changements climatiques. Ces catastrophes menacent également de nombreux pays de la région de la CESA0P comme l'ont montré les événements de mai 2008 : le cyclone Nargis a ravagé les régions à riz du Myanmar et un tremblement de terre d'une magnitude de 8.0 sur l'échelle de Richter a frappé la province du Sichuan en Chine. Selon la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) dans le monde, la région Asie-Pacifique déplore 79 % environ des pertes en vies humaines dues à des catastrophes dans le monde.

33. La priorité dans la région de la CESA0P est accordée aux mesures multirisques de réduction des risques de catastrophes, notamment via l'utilisation du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour un dispositif d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est, administré par la Commission, en vue d'appuyer des projets visant à mettre en place des services consultatifs sur les tsunamis, des dispositifs de diffusion d'avis d'alerte et des systèmes spécialisés dans la communication en cas de catastrophes, ainsi qu'à renforcer les capacités d'élaboration des consignes de fonctionnement et à établir des cartes des zones à risques à l'échelon local. Ces efforts ont pour objectif d'assurer une approche coordonnée dans l'amélioration et le renforcement des capacités du système d'alerte rapide aux tsunamis à l'échelon régional, sous-régional et national.

Encadré 2

Coopération interrégionale pour l'évaluation des catastrophes et la réduction des risques

Eu égard à l'attribution toujours plus fréquente des catastrophes aux changements climatiques, les commissions régionales resserrent leur coopération interrégionale pour l'évaluation des catastrophes et la réduction des risques. La collaboration constante entre la CEPALC et la Banque mondiale, ainsi que l'approfondissement de la méthodologie de la CEPALC utilisée aux fins d'évaluation des coûts socioéconomiques des catastrophes, ont conduit les experts des commissions à se réunir lors d'un séminaire organisé à Santiago en mai 2008 pour débattre de la constitution d'un réseau interrégional spécialisé dans l'évaluation des catastrophes et la réduction des risques. Cette initiative prometteuse vise à contribuer au renforcement des capacités institutionnelles au niveau régional et national dans ce domaine.

34. Ainsi que c'est le cas lorsqu'il faut surmonter la plupart des obstacles transfrontières complexes au développement, certaines initiatives d'atténuation et d'adaptation qui visent à répondre plus efficacement à l'impact des changements climatiques sont mieux mises en œuvre à l'échelon régional mais nécessitent une coordination régionale. Cela est particulièrement vrai de l'évaluation des incidences socioéconomiques du changement climatique : coûts d'adaptation; vulnérabilité sociale; actions des pouvoirs publics, notamment celles qui visent à améliorer l'intensité de carbone des économies et à harmoniser les mesures liées au climat avec la croissance économique; la sécurité énergétique; la gestion des ressources en eau et des terres; et la lutte contre la dégradation de l'environnement.

35. La région Asie-Pacifique, comprenant les deux tiers de la population pauvre du monde, doit surmonter de gros obstacles pour harmoniser les mesures d'adaptation aux changements climatiques avec la forte croissance économique actuelle qui réduit la pauvreté. La CESAP a assuré la promotion de la « croissance verte » comme une approche régionale de concrétisation du développement durable. L'approche de la « croissance verte » vise à améliorer la qualité écologique de la croissance économique en tentant d'apporter une réponse aux principaux domaines d'action, comme la taxe écologique et la réforme budgétaire, les infrastructures durables, l'orientation écologique des entreprises, la consommation et la production durables, et l'établissement d'indicateurs d'écorendement. Au nombre de ses initiatives, la CESAP, en coordination avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), a organisé une consultation sous-régionale en marge de la Conférence sur les changements climatiques tenue à Bangkok du 31 mars au 4 avril 2008 sous les auspices du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui devrait être suivie par une autre consultation organisée avec les pays de l'Asie du Nord-Est. Ces consultations visaient à entamer un dialogue sous-régional entre les États membres sur les principaux aspects de la position de la région Asie-Pacifique à prendre en considération dans la suite à donner à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment la mise en place de mécanismes de promotion

de la participation active des pays en développement de la région Asie-Pacifique aux actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, des solutions novatrices pour élaborer un cadre d'action en réponse aux changements climatiques pour la période postérieure à 2012, et une approche efficace pour promouvoir des actions nationales d'atténuation et d'adaptation dans le contexte du développement durable via la coopération régionale. Afin de promouvoir les orientations possibles, la CESAP collabore avec le Gouvernement du Japon à la constitution de l'« Asia-Pacific Gateway to Climate and Development », outil de gestion des connaissances en ligne sur les approches possibles visant à optimiser les co-bénéfices socioéconomiques et environnementaux de l'action d'atténuation des changements climatiques, et à généraliser les mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les plans de développement nationaux.

36. En réponse aux appels des Chefs d'État et de gouvernement africains et préoccupations qu'ils ont exprimées sur la vulnérabilité des systèmes socioéconomiques et productifs de l'Afrique aux changements et variations climatiques, et sur les faibles capacités du continent d'atténuation et de réponse, la CEA a collaboré avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, en partenariat avec les institutions régionales et internationales compétentes, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un grand Programme d'informations climatiques pour le développement en Afrique pour promouvoir et appuyer la prise en compte de la gestion des risques liés au climat dans les processus correspondants d'élaboration des politiques et de prise de décisions ainsi que dans les pratiques sectorielles adoptées d'un bout à l'autre du continent. L'objectif général du programme est de généraliser la gestion des risques liés au climat dans les secteurs sensibles de l'économie. Ce programme vise précisément à atteindre des résultats concrets dans les domaines suivants : a) l'action des pouvoirs publics : engagement politique des États africains à gérer les risques climatiques en vue d'aider au développement et à l'adaptation aux changements climatiques; b) les pratiques : amélioration de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, des ressources en eau, de la santé, de l'énergie et de l'environnement dans les pays africains grâce à une meilleure gestion des risques liés au climat; c) les services : prestation des services d'informations voulus aux parties prenantes concernées (secteur public, secteur privé et société civile) sur les multiples pratiques de gestion des risques liés au climat nécessaires pour atteindre les niveaux de développement souhaités dans tous les pays; et d) les données et infrastructures : amélioration des données et des produits d'analyse pour la gestion sectorielle des risques liés au climat et le suivi des variations et changements climatiques, et renforcement des centres de services et réseaux d'observation en Afrique.

37. La CEPALC a également collaboré avec les pays de la région à la promotion de la coopération régionale ainsi qu'à l'adoption d'une approche intégrée de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. Les activités correspondantes sont notamment la collaboration avec les initiatives internationales à la transposition dans plusieurs pays et sous-régions de l'évaluation économique conduite dans le Rapport Stern sur l'économie du changement climatique. En outre, la CEPALC a été chargée d'une étude de préfaisabilité pour l'Amérique centrale soumise lors du Sommet extraordinaire des Chefs d'État de la sous-région sur les changements climatiques, tenu le 29 mai 2008. La CEPALC s'associe également avec les gouvernements et autres parties prenantes concernées pour conduire des évaluations pour le Brésil et les pays des Caraïbes. Dans le cadre

d'une initiative liée à la précédente, la CEPALC et la Communauté andine ont aidé les pays andins à élaborer un document sur les incidences du changement climatique dans ces pays. Ce document a été débattu lors du cinquième Sommet des Chefs d'État et de gouvernement d'Amérique latine et Caraïbes et de l'Europe, tenu à Lima le 18 mai 2008. La CEPALC appuie la mise en place de projets programmatiques en vue du mécanisme pour un développement propre, en particulier ceux qui portent sur la viabilité urbaine. Elle a également appuyé des échanges nationaux et régionaux sur les approches à adopter pour réduire les émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts.

38. Bénéficiant de l'appui de la CESAO, un certain nombre d'initiatives ont été entreprises par les pays de la région, en coordination avec la Ligue des États arabes et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale, notamment l'adoption et la mise en œuvre progressive de l'Initiative arabe pour le développement durable en 2002, la Déclaration d'Abou Dhabi sur l'énergie et l'environnement en 2003 et la Déclaration ministérielle arabe sur les changements climatiques en 2007. Toutes ces initiatives comprennent et encouragent des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, la Déclaration ministérielle arabe mettant particulièrement l'accent sur : l'intégration des réponses aux problèmes des changements climatiques pour tous les secteurs dans les politiques nationales et régionales de développement durable; l'adoption de plans d'action nationaux et régionaux faisant face aux problèmes posés par les changements climatiques; et les programmes d'atténuation axés sur la production et l'utilisation de combustibles moins polluants améliorant le rendement énergétique dans tous les secteurs et diversifiant les sources d'énergie en fonction du contexte économique et social des pays. Des efforts coordonnés de la part de la CESAO, de la Ligue des États arabes et du PNUE ont contribué à l'adoption par les pays arabes de mesures concernant l'étiquetage relatif à l'efficacité énergétique, le mécanisme pour un développement propre et les codes de rendement énergétique applicables dans le secteur du bâtiment. De même, on s'emploie actuellement à formuler une stratégie des pays arabes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. En outre, la CESAO aide les pays membres à élaborer et appliquer des stratégies de gestion intégrée de ressources en eau, et encourage l'utilisation et la gestion durable des ressources en eau, dans le cadre de sa contribution aux efforts d'adaptation aux changements climatiques dans la région.

39. Actuellement, les émissions de gaz à effet de serre résultant des transports sont les plus importantes dans les pays de la CEE, où elles représentent 30 % des émissions de dioxyde de carbone des États membres. Dans la grande majorité des pays, le transport routier représente la plus grosse part des émissions polluantes. Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules de la CEE se renseigne actuellement sur d'autres carburants pour l'avenir, par exemple, le gaz de pétrole liquéfié, le gaz naturel, l'hydrogène et les biocarburants, et étudie de nouvelles réglementations sur les technologies automobiles susceptibles de permettre d'importantes économies d'énergie, par exemple, les véhicules électriques et hybrides, les systèmes de transport intelligents, ainsi que les indicateurs de changement de vitesse. Le Forum mondial a récemment décidé de mettre l'accent sur l'harmonisation non seulement des réglementations automobiles mais également des normes de qualité des carburants. Un certain nombre d'autres conventions environnementales de la CEE encouragent également les politiques et mesures

d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, ainsi que la coopération régionale. La Convention CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière et les protocoles y relatifs ainsi que la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et son Protocole sur l'eau et la santé en sont deux exemples.

Encadré 3

Promotion d'un marché de l'efficacité énergétique en Europe orientale

Grâce à son projet « Efficacité énergétique 21 », la CEE encourage la formation d'un marché de l'efficacité énergétique en Europe orientale pour que la réduction des émissions de gaz à effet de serre soit financée par des projets d'investissements économiquement efficaces, notamment via un sous-projet lancé en mai 2007, soutenu par plusieurs partenaires, sur le financement d'investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques. Cette initiative se propose de promouvoir la formation d'un marché de l'efficacité énergétique dans 12 pays d'Europe orientale, d'Europe du sud-est et de l'Asie centrale afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment via le renforcement des capacités et le financement de projets susceptibles de bénéficier de concours bancaires visant à réduire les émissions de dioxyde de carbone grâce à un fonds d'actions de 250 millions de dollars constitué en partenariat public/privé géré par des professionnels extérieurs à l'ONU.

D. Coopération Sud-Sud : vecteur de développement et de réduction des disparités dans les régions

40. L'émergence d'un nouveau Sud en termes de puissance économique est visible. Partout, des pays ou des groupes de pays clé, qui promettent de jouer un rôle moteur dans leurs régions, contribuent fortement à la coopération Sud-Sud.

41. Grâce à une région Asie-Pacifique qui regroupe les économies à la croissance la plus rapide du monde, la coopération Sud-Sud a regagné en dynamisme. Les échanges de la région Asie-Pacifique ont continué de monter en flèche au cours de l'année 2007. En 2006, les exportations régionales ont fait un bond de 17,5 % en glissement annuel, tandis que les importations ont progressé de 15,5 %. Si les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne sont restés les principaux marchés d'exportation pour la plupart des pays en développement de la région, une proportion croissante des exportations est destinée à d'autres pays asiatiques en développement, en particulier les économies prospères de la Chine et de l'Inde, qui stimulent actuellement les échanges interrégionaux. Parallèlement au cycle de négociations commerciales de Doha, les pays de la région ont cherché dans des accords commerciaux régionaux et bilatéraux une stratégie complémentaire de libéralisation des échanges.

Encadré 4

Accords commerciaux régionaux : un outil utile de promotion de la coopération et de l'intégration régionales

La base de données sur les accords préférentiels de commerce et d'investissement de la région Asie-Pacifique a recensé plus de 130 accords commerciaux bilatéraux et régionaux auxquels étaient parties des membres de la CESAP à la fin de l'année 2007, contre 49 en 2000 et 18 en 1990. Considérés comme un « pis-aller » au système commercial multilatéral, les accords commerciaux régionaux peuvent se révéler un outil très utile de promotion de la coopération et de l'intégration régionales. Toutefois, leur impact net sur la création d'échanges commerciaux n'est pas toujours positif et un grand nombre d'entre eux ne sont jamais ratifiés ni mis en œuvre.

42. Il existe également des accords commerciaux régionaux associant des partenaires intrarégionaux et extrarégionaux qui sont susceptibles de dicter les règles et d'orienter les tendances commerciales à venir. Tel est le cas de l'Accord commercial Asie Pacifique, dont le Secrétariat est assuré par la CESAP. Cet accord est le seul à rassembler les économies chefs de file de la Chine, de l'Inde et de la République de Corée, ainsi que celle de Sri Lanka et de deux des pays les moins avancés, le Bangladesh et la République démocratique populaire lao. Ses signataires se sont engagés à étendre leur nombre afin qu'il puisse évoluer vers un accord commercial couvrant véritablement toute la région Asie-Pacifique et constitue une condition essentielle à la coopération Sud-Sud et à l'intégration régionale. L'accord est ouvert à l'adhésion de tous les pays en développement membres de la CESAP. Des pourparlers sont en cours concernant la possible adhésion de certains pays, y compris des pays de l'ASEAN, de l'Asie centrale et du Pacifique.

43. Une hausse des échanges intrarégionaux a également pu être observée dans d'autres régions. On estime, par exemple, que les échanges entre les États membres de la CESA0, à l'exclusion du commerce du pétrole brut, sont passés de 20 963,6 millions de dollars en 1997 à 31 630,3 millions de dollars en 2003, affichant une progression de 11 % en 1997 à 15,3 % en 2003 par rapport au total des échanges. Phénomène encore plus significatif, les échanges intrarégionaux entre les membres de l'union douanière du Conseil de coopération du Golfe ont augmenté à la fois en termes d'importations et d'exportations, ces dernières enregistrant une hausse de 304,8 % entre 2004 et 2005. En janvier 2008, après s'être accordés sur toutes les règles générales qui devaient le régir et au terme de plusieurs années de préparation depuis le sommet de Doha de 2002, les États du Conseil de coopération du Golfe ont mis en place leur marché commun. Dans la région de la CEE, l'émergence notable d'une Fédération de Russie plus riche pourrait offrir des débouchés à plusieurs pays en transition de la région, en particulier ceux d'Europe centrale, du Caucase et d'Asie centrale. En 2006, par exemple, les importations en provenance de la Fédération de Russie représentaient 16 %, et les importations intrarégionales quelque 30 %, du total des importations des pays d'Europe centrale, du Caucase et d'Asie centrale. La CESA0 et la CEE, à l'instar des autres commissions régionales,

favorisent ces tendances en facilitant les échanges et en fournissant des données et une assistance technique en matière commerciale.

44. Le potentiel de la coopération Sud-Sud en tant que vecteur de développement et de réduction des disparités intrarégionales et interrégionales dépasse le simple cadre des échanges commerciaux. La CEPALC, par exemple, contribue à l'intégration régionale et à la coordination de la politique macroéconomique entre la communauté andine, l'Amérique centrale et Mercosur par le biais du réseau de dialogue macroéconomique. Ce réseau régional, composé de gouverneurs de banques centrales et de hautes autorités des ministères des finances des pays de la région, favorise le dialogue macroéconomique et l'échange de bonnes pratiques entre les responsables politiques sur les aspects budgétaires de la convergence économique, la gestion de la dette ou encore le rôle des fonds de réserve régionaux. L'accent a récemment été mis sur des questions telles que l'harmonisation des politiques budgétaires, les asymétries macroéconomiques et les marchés financiers régionaux. Dans le cadre du volet centraméricain du réseau, il en est résulté la création d'un groupe de travail en macroéconomie, chargé d'assister le comité de politique monétaire du Conseil monétaire centraméricain dans ses travaux techniques.

45. Le transfert de technologie apparaît comme un autre domaine prometteur pour la coopération Sud-Sud. Le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, institution régionale de la CESAP, contribue au partage des connaissances en faveur du développement, par la constitution de réseaux de transfert de technologie dans la région Asie Pacifique. Le Centre encourage la coopération Sud-Sud dans la perspective de transferts de technologie respectueux de l'environnement et de partenariats avec des organisations internationales et des parties prenantes nationales. Les commissions régionales poursuivent également la mise en œuvre des plans d'action régionaux pour la société de l'information, et favorisent tout au long de ce processus des stratégies et des programmes mutuellement complémentaires et cohérents pour le transfert Sud-Sud de technologies de l'information et de la communication.

Encadré 5

Un centre technologique pour le développement dans la région arabe

La CESAO travaille à la création d'un centre technologique pour le développement, dont la mission sera d'aider les organisations publiques et privées de ses États membres, par le biais de la coopération Sud-Sud, à parvenir à une parité technologique avec les autres nations et régions et à se doter des outils nécessaires pour accélérer leur développement socio-économique. Ce centre technologique est conçu en vue d'une coopération étroite avec les centres nationaux et régionaux existants. Pour garantir que les acquisitions de nouvelles technologies fassent partie intégrante de l'économie nationale et régionale, celles-ci seront effectuées par les entreprises et organisations nationales, plutôt que par le centre.

46. On pourrait citer plusieurs autres exemples de coopération Sud-Sud intrarégionale et interrégionale dans la CEA et dans d'autres régions. L'Égypte, par exemple, a engagé plus de 45 projets de développement dans le cadre de son Fonds de coopération technique avec l'Afrique, et a fourni une aide humanitaire à une trentaine au moins de pays africains. Le nouveau flux d'investissements et d'aide au développement vers l'Afrique en provenance de pays comme la Chine et l'Inde est un autre exemple de coopération Sud-Sud interrégionale. De même, les fonds et banques arabes de développement multilatéraux et bilatéraux ont apporté plus de 80 milliards de dollars d'aide aux pays en développement du monde arabe et d'ailleurs au cours des trente dernières années. En 2005, lors du Second Sommet du Sud, le Qatar a annoncé son intention de créer et d'accueillir le Fonds du Sud pour le développement et l'assistance humanitaire et a promis 20 millions de dollars pour soutenir les pays du Sud dans leurs efforts de développement économique, social, sanitaire et éducatif et pour traiter les problèmes de la faim, de la pauvreté et les catastrophes humaines. Dans un grand nombre de ces domaines de développement social, les commissions régionales œuvrent en partenariat avec d'autres organisations, relevant ou non du système des Nations Unies, pour aider les pays bénéficiaires à se doter des capacités nationales et régionales nécessaires à une utilisation optimale de leurs nouvelles ressources.

II. Avancées dans plusieurs autres domaines de coopération régionale et interrégionale

A. Autres questions de politique générale traitées par les commissions régionales lors des réunions ministérielles et autres réunions de haut niveau

47. Les commissions régionales ont activement examiné la plupart des questions mises en évidence au chapitre I du présent rapport au cours des réunions de haut niveau ou des réunions ministérielles annuelles qui ont eu lieu depuis la session de fond du Conseil en 2007. Au cours de la période concernée, se sont tenues les réunions ministérielles annuelles ou biennales de quatre des commissions régionales (CEA, CESAP, CESA0 et CEPALC) et un certain nombre de réunions thématiques de niveau ministériel organisées par la CEE qui ont été l'occasion d'aborder des questions politiques revêtant un intérêt majeur pour les régions concernées.

48. La CEA a accueilli la première réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA (Addis Abeba, 31 mars-2 avril 2008). Cette réunion, précédée par une réunion d'experts mixte du 26 au 29 mars, a été la première de son genre depuis que l'Union africaine et la CEA ont décidé d'organiser des réunions ministérielles conjointes dans le cadre de leur nouveau partenariat stratégique pour mieux aider les pays africains à relever les défis du développement durable. La réunion a été l'occasion de célébrer le cinquantième anniversaire de la CEA. Dans une déclaration spéciale, les ministres ont reconnu les résultats remarquables obtenus par la commission dans l'exécution de son mandat pour promouvoir le développement économique et social de ses États membres, l'intégration régionale et la coopération internationale en faveur du développement de l'Afrique. Les

ministres ont également reconnu que la commission avait encore un rôle important à jouer pour relever les défis socioéconomiques du continent africain et faire avancer le programme d'intégration.

49. La première réunion conjointe avait pour thème principal « Relever les nouveaux défis de l'Afrique au XXI^e siècle ». Au cours de leur dialogue interactif, les ministres africains ont souligné la nécessité de mettre en œuvre des stratégies pour parvenir à une croissance durable, partagée et à grande échelle qui permettra d'accélérer les avancées vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de relever efficacement les défis de ce siècle. Les ministres ont réaffirmé leur engagement à faire de la création d'emplois un objectif explicite et central de leurs politiques économiques et sociales pour parvenir à une croissance durable et lutter contre la pauvreté à l'échelon national, régional et continental. Le problème posé par la hausse des prix du pétrole et des produits alimentaires a été largement débattu. Les ministres se sont engagés à prendre des mesures vigoureuses pour l'application de tous les piliers du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. La Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement ont été instamment priées de finaliser dans les meilleurs délais l'étude de faisabilité concernant la création d'un Fonds africain du pétrole visant à porter assistance aux pays à faible revenu et aux pays importateurs de pétrole en Afrique. L'importance de l'intégration régionale pour progresser dans le programme de développement de l'Afrique et pour en accélérer l'avancement par le biais du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et d'autres initiatives, y compris la rationalisation des Communautés économiques régionales, a également été soulignée. En outre, l'intensification des actions en faveur du développement des infrastructures régionales et des échanges intraafricains a fait l'objet d'engagements renouvelés. Un certain nombre de résolutions sur ces questions de politique et sur d'autres, telles que la Charte africaine de la statistique, le renforcement de la recherche et développement et de l'innovation en Afrique, et le cadre stratégique de la CEA pour 2010-2011, ont été adoptées lors de la réunion.

50. La soixante-quatrième session de la CESAP, qui s'est tenue à Bangkok du 24 au 30 avril 2008, avait pour thème « Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique ». Se fondant sur une étude approfondie (E/ESCAP/64/34), les délégations ont abordé un grand nombre de sujets, tels que l'utilisation rationnelle de l'énergie, la fixation des prix, les régimes de taxation, le financement des infrastructures, les sources d'énergie renouvelables et alternatives, les échanges énergétiques intrarégionaux et sous-régionaux, la gestion du secteur énergétique et le système énergétique transasiatique. Les participants ont également discuté de problèmes sociaux émergents, comme les migrations internationales et le développement des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, suite à la demande formulée par la commission lors de sa soixante-troisième session d'organiser, de préférence au cours de l'année 2008, une réunion de haut niveau sur les migrations internationales et le développement en étroite coordination avec les organisations internationales compétentes. Le secrétariat de la commission a entamé des discussions avec certains gouvernements et des organisations internationales et intergouvernementales sur les possibles actions de coopération en la matière.

51. La session a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre de certains engagements mondiaux et régionaux par la région et des résolutions concernant des problèmes sociaux émergents par le secrétariat de la CESAP. À cet égard, au cours

de la période considérée, la CESAP a organisé un atelier de travail régional visant à promouvoir davantage un « tourisme accessible », c'est-à-dire qui profiterait non seulement au secteur touristique, mais également aux personnes handicapées, aux personnes âgées et aux familles multigénérationnelles. La CESAP a organisé la réunion de haut niveau sur l'examen régional de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, qui s'est tenue à Macao, en Chine, du 9 au 11 octobre 2007, qui a mis en évidence les lacunes restant à combler et a proposé des solutions aux problèmes posés par le vieillissement dans la région, telles que la mobilisation de ressources et le renforcement des connaissances, compétences et aptitudes pour une mise en œuvre efficace des programmes et des politiques. La commission a adopté sa résolution 64/5 relative à la création d'un forum des ministres asiatiques des transports comme mécanisme régional officiel visant à favoriser une coopération étroite et des interactions plus fréquentes, compte tenu notamment de l'entrée en vigueur de l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie en juillet 2005 et de celle, attendue, de l'Accord intergouvernemental sur le réseau du chemin de fer transasiatique en 2008. Les efforts de la commission pour aider les pays présentant des besoins particuliers, notamment dans le cadre de l'examen régional à mi parcours du Programme d'action d'Almaty et du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC), ainsi que pour encourager la coopération énergétique entre pays au profit des pays les moins avancés de la région Asie Pacifique, ont également été examinés.

52. La réunion de l'Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique s'est tenue juste avant la soixante-quatrième session, les 22 et 23 avril 2008. L'Organe spécial a pris connaissance du résultat des réunions consultatives co-organisées par la CESAP et le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et accueillies par le Gouvernement de la Nouvelle Calédonie à Nouméa, les 12 et 13 mars 2008. Sous le thème « Promouvoir les liens entre Asie et Pacifique par la coopération régionale », les responsables politiques et principaux ministres du Pacifique ainsi que les chefs des organisations sous-régionales et des entités intergouvernementales du Pacifique ont exploré différentes voies pour intensifier les programmes de la CESAP dans le Pacifique et ont identifié des domaines possibles de coopération entre les pays insulaires en développement du Pacifique et l'ASEAN. Par la suite, la CESAP a engagé une action visant à donner davantage de poids aux États insulaires du Pacifique au sein de la Commission, notamment par des accords régionaux de coopération Sud-Sud et des modalités institutionnelles. En outre, le secrétariat examinera les avancées du Pacifique vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres cadres majeurs de développement convenus à l'échelon international, afin d'aider les pays insulaires en développement du Pacifique à identifier les choix politiques qui s'offrent à eux.

53. La CESAO a tenu sa vingt-cinquième session du 26 au 29 mai 2008 à Sanaa, avec pour thème principal des discussions ministérielles : « Le financement du développement dans la région de la CESAO ». D'autres questions abordées au chapitre I ci-dessus figuraient également à l'ordre du jour. En outre, la session a discuté des moyens de renforcer les capacités statistiques nationales des pays membres, à l'intention desquels le secrétariat a préparé un document de base sur les moyens d'impliquer davantage les organisations statistiques nationales dans l'application des principes fondamentaux des statistiques officielles des Nations Unies. L'état d'avancement de la mise en place d'un centre pour la langue arabe au

sein de la CESAO a également été évalué sur la base des conclusions d'un groupe d'experts réunis sur le sujet à Beyrouth, les 2 et 3 mai 2007, en vue de définir la nature, les objectifs et les activités de ce centre. La session a aussi examiné le résultat de l'évaluation des 18 sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires.

54. La trente-deuxième session de la CEPALC, qui s'est tenue à Saint-Domingue du 9 au 13 juin 2008, avait pour thème principal : « La transformation productive, 20 ans après : problèmes anciens, nouvelles opportunités ». Le rapport préparé par le secrétariat et discuté lors d'un séminaire insistait sur la diversification de la production et l'innovation, ainsi que sur des alliances public-privé pour établir une stratégie à moyen et long terme en vue de poursuivre le développement de la région. Au cours de la session, et dans le cadre des consultations régionales sur le financement du développement, un groupe de haut niveau sur l'égalité des sexes et le financement a été organisé conjointement par le Secrétariat d'État à la condition féminine de la République dominicaine et le Secrétariat de la CEPALC. Le secrétariat a également présenté les résultats de la deuxième Conférence régionale intergouvernementale sur le vieillissement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenue à Brasilia en décembre 2007, et de la quarante-sixième session de la Commission du développement social, qui s'est tenue à New York en février 2008. Dans ce contexte, les pays membres ont défini les actions spécifiques que la CEPALC devrait mener au cours des deux prochaines années. Cette opération a été facilitée par le document préparé par le secrétariat sur les transformations démographiques et leur influence sur le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, source de données actualisées sur les tendances démographiques en Amérique latine et dans les Caraïbes qui devait permettre aux pays membres d'identifier les principaux défis en matière de développement dans cette région marquée par un bouleversement démographique profond et rapide.

55. Le soixantième anniversaire de la commission sera célébré tout au long de l'année lors de diverses activités spéciales. L'un des moments forts a été le séminaire de haut niveau « La CEPALC a 60 ans : Visions de l'Amérique latine et des Caraïbes », qui s'est tenu à Santiago, le 28 avril. Cet événement a réuni des universitaires renommés et a été l'occasion de deux tables rondes auxquelles ont participé de nombreux anciens présidents de la région et plusieurs anciens secrétaires exécutifs de la CEPALC. Le discours de clôture a été prononcé par le Président chilien, en sa qualité d'invité d'honneur. Les autres activités de célébration incluent la sortie d'une nouvelle publication passant en revue les faits qui ont marqué les soixante ans d'existence de cette commission des Nations Unies, et un texte complémentaire sur les contributions intellectuelles et l'influence du personnel de la CEPALC et de ses collaborateurs dans la formulation des mesures des pouvoirs publics.

56. La session biennale de la CEE aura lieu en 2009. En 2008, la CEE a abordé quatre grandes questions de politique à l'occasion des conférences ministérielles. Les participants à la Conférence ministérielle sur le vieillissement qui s'est tenue à León, en Espagne, en novembre 2007, ont examiné les avancées réalisées dans l'application de la stratégie régionale de mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement de 2002 et ont adopté une déclaration ministérielle, intitulée « Une société pour tous les âges : défis et opportunités », qui réaffirme l'engagement des États membres à appliquer la stratégie régionale. La question de la promotion de la protection de l'environnement et du développement

durable a été abordée au cours de la sixième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » qui s'est tenue à Belgrade en octobre 2007. Cette dernière s'est prononcée en faveur de la poursuite des travaux sur les accords multilatéraux sur l'environnement, de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement et du Programme d'étude des performances environnementales. Les ministres et chefs de délégation ont également exprimé leur accord unanime pour entreprendre une réforme visant à renforcer l'efficacité du processus « Environnement pour l'Europe » et pour garantir la pertinence de celui-ci au regard des besoins et priorités des pays membres de la CEE. Le Comité des politiques de l'environnement de la CEE élabore actuellement un programme de réforme en consultation étroite avec des États membres et d'autres parties prenantes.

57. Dans le domaine des ressources forestières, la cinquième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe s'est tenue à Varsovie en novembre 2007 sur le thème « Forêts au service de la qualité de vie ». Elle a été l'occasion d'une évaluation globale de l'état des forêts en Europe et a débouché sur l'adoption d'une déclaration ministérielle et de deux résolutions destinées à une mise en application au niveau national qui formulent des engagements à promouvoir le bois comme matière première renouvelable et vecteur d'énergie renouvelable et les interactions entre forêts et ressources en eau dans le contexte du changement climatique. Dans le domaine des transports, les ministres compétents des pays européens et asiatiques se sont rencontrés en février 2008 lors de la soixante-dixième session du Comité des transports intérieurs de la CEE pour discuter d'un grand nombre de problèmes relatifs au transport et au transit et des moyens de les résoudre. Ils ont réaffirmé leur soutien au développement des liaisons de transport Europe-Asie en signant une déclaration ministérielle, ont approuvé les itinéraires Europe-Asie visés dans un rapport conjoint CEE/CESAP et ont suggéré la création d'un mécanisme de coordination et de suivi des activités à venir.

B. Activités opérationnelles en faveur du développement : la dimension régionale

58. Dans sa résolution 62/208 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement, l'Assemblée générale a demandé aux commissions régionales de renforcer leurs capacités d'analyse pour soutenir les initiatives de développement au niveau national et les mesures en faveur d'une plus grande coopération interinstitutions au niveau régional et sous-régional. L'Assemblée générale a également invité les organisations du système de développement des Nations Unies et les commissions régionales à intensifier leur coopération et à adopter des approches en ce sens pour soutenir les initiatives nationales en faveur du développement, notamment par une collaboration plus étroite avec le système des coordonnateurs résidents et par un meilleur accès aux capacités techniques du système des Nations Unies au niveau régional et sous-régional.

59. Au cours de la période considérée, les commissions régionales ont redoublé d'efforts, à tous les niveaux, pour répondre aux demandes de l'Assemblée générale. Au niveau mondial, les commissions régionales ont signé en octobre 2007 un accord-cadre de coopération avec le PNUD pour optimiser leurs avantages comparatifs et chercher des complémentarités et des synergies dans leurs travaux au niveau régional et national. Cet accord a déterminé huit grands domaines de

coopération, tels que l'intervention des coordonnateurs résidents pour faciliter la participation des commissions régionales aux opérations d'analyse et de planification des équipes de pays des Nations Unies, y compris dans le cadre des bilans communs de pays et du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; la coordination des services de conseil fournis aux gouvernements; la collaboration dans le suivi de la mise en œuvre au niveau régional des objectifs de développement adoptés au niveau international, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement; la constitution de réseaux régionaux de partage des connaissances; la mise en place d'une coopération technique régionale et interrégionale; l'appui aux mécanismes de coordination régionale; la formation conjointe du personnel; et la coopération à l'échelon mondial, y compris au sein du groupe des Nations Unies pour le développement, sur les questions de dimension régionale. Par ailleurs, la CEA et la CEPALC ont conclu avec les bureaux du PNUD dont relèvent leurs régions des mémorandums d'accord précisant davantage les domaines de collaboration et les produits conjoints et ont entamé des discussions avec ces bureaux pour l'élaboration d'un plan de gestion en vue de l'application de ces mémorandums. En outre, les commissions régionales, par l'intermédiaire de leur bureau de New York, ont activement encouragé l'intervention des agences non-résidentes dans les travaux de développement au niveau national, en particulier dans le cadre du groupe de travail du GNUD sur les agences non-résidentes, présidé au cours des deux dernières années par un représentant du bureau susmentionné. Une évaluation de la mise en œuvre de l'action du GNUD au cours de l'année 2007, en cours de préparation, devrait permettre d'améliorer encore la participation des agences, y compris les commissions régionales, dans les travaux de développement au niveau national et de garantir une valorisation de la région.

60. Au niveau régional, les commissions régionales ont intensifié leurs efforts pour renforcer la collaboration entre agences par le biais des mécanismes de coordination régionale, mandatés par la résolution 1998/46 (annexe III) du Conseil économique et social. Au cours de la période considérée, trois commissions régionales (la CEA, la CEPALC et la CESAP) ont convoqué leurs réunions annuelles sous la présidence renouvelée du Secrétaire général adjoint. C'est dans la région de la CESAP que les réunions, à la fois ordinaires et ad hoc, du mécanisme ont été le plus fréquentes. Lors de sa visite à la CESAP en décembre 2007, le Secrétaire général lui-même a présidé l'une de ces réunions, au cours de laquelle il a encouragé une plus grande cohésion et des interactions plus fréquentes entre les mécanismes et les équipes de directeurs régionaux, ainsi qu'une meilleure intégration des travaux des agences non-résidentes et régionales dans les processus nationaux pour soutenir les priorités des pays en matière de développement. Les commissions conduisent actuellement une étude en consultation avec leurs partenaires pour trouver des complémentarités et des synergies entre les mécanismes de coordination régionale et les équipes de directeurs régionaux et pour promouvoir une plus grande cohérence dans l'action des Nations Unies au niveau régional. Les commissions ont également pris part à la dernière réunion mondiale des équipes de directeurs régionaux, en mars 2008, au cours de laquelle l'importance de chercher des complémentarités entre les travaux des équipes et ceux des commissions a été soulignée, et la participation des représentants des commissions aux réunions des équipes a été encouragée.

61. Au niveau national, les commissions régionales ont activement participé à la réorientation du système des Nations Unies vers une prestation plus cohérente de ses services. La CEA et la CEPALC ont pris part à l'initiative « Unis dans l'action » au Rwanda et en Uruguay, respectivement. Les commissions régionales font partie, avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres agences non-résidentes, des membres fondateurs du groupement sur le commerce et la capacité de production récemment mis en place au sein du Conseil des chefs de secrétariat. Ce groupement a été créé en présence du Secrétaire général, en marge de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Accra, en avril 2008. Il constitue une initiative bienvenue dans le cadre de laquelle un certain nombre d'agences non-résidentes ont mis en commun leurs services et leurs compétences techniques pour appuyer le programme de croissance des pays en développement, selon leurs priorités. Parallèlement, les commissions régionales continuent de fournir des services de conseil appropriés au regard de leurs compétences et des demandes des gouvernements de leurs pays membres, ainsi qu'une assistance technique grâce aux précieuses ressources du programme ordinaire de coopération technique des Nations Unies et du Compte pour le développement. En outre, les commissions poursuivent activement leurs efforts pour intégrer la dimension régionale dans les processus des bilans communs de pays et du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en coopération avec le système des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies.

C. Coopération interrégionale entre les commissions régionales

62. Depuis le dernier rapport, les secrétaires exécutifs ont continué de se rencontrer lors de réunions ordinaires et d'interagir en vue d'une meilleure coordination et d'une plus grande coopération entre les cinq commissions. Cinq réunions ont eu lieu : celle en marge du Conseil économique et social, la session ordinaire de l'Assemblée générale, ainsi que des réunions en relation avec des événements majeurs comme la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Bali, en Indonésie, en décembre 2007, et la réunion annuelle des commissions régionales, organisée par leur actuel coordonnateur et le Secrétaire exécutif de la CEA, à Addis Abeba, les 16 et 17 juin 2008. Les réunions annuelles des commissions régionales continuent de prouver leur utilité et leur importance stratégique pour le travail et le positionnement de ces dernières dans leurs efforts pour mieux servir les pays membres. Bon nombre des initiatives visées dans le présent rapport doivent leur genèse et leur mise en œuvre à ces réunions, qu'il s'agisse de la poursuite active du suivi régional de la mise en œuvre des objectifs de développement convenus à l'échelon international, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement; des réunions consultatives sur le financement du développement; de la collaboration en matière d'évaluation et de gestion des risques liés aux catastrophes; ou de la coopération stratégique avec le PNUD et les équipes de directeurs régionaux. De plus, un certain nombre de manifestations parallèles de haut niveau ont été organisées, notamment sur les changements climatiques en marge de la Conférence sur les changements climatiques et sur l'aide au commerce lors de la douzième session de la CNUCED, à Accra. Des consultations sont actuellement menées avec le Département des affaires

économiques et sociales sur la manière d'améliorer la coopération, notamment par des réunions régionales préparatoires aux manifestations mondiales, afin de remplir les nouvelles fonctions du Conseil économique et social, s'agissant en particulier des examens ministériels annuels et du Forum pour la coopération en matière de développement.

63. Les commissions régionales ont également convenu de faire coïncider les réunions annuelles de leurs chefs de planification des programmes et la réunion annuelle des secrétaires exécutifs organisée par l'actuel coordonnateur. La dernière réunion des chefs de planification des programmes, accueillie par la CEE en octobre 2007, a abordé des points importants concernant l'amélioration de l'harmonisation et l'intensification des échanges de bonnes pratiques entre les commissions sur les sujets relevant de la planification des programmes, du budget et de la gestion. Ces réunions ont abouti à une meilleure harmonisation entre les commissions dans l'application de la gestion axée sur les résultats, notamment dans le suivi et l'évaluation, ainsi que l'utilisation de leurs services de conseils techniques, dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets du Compte pour le développement, ainsi que dans la gestion des connaissances et les publications. En tant que secrétariat des réunions des secrétaires exécutifs, et du fait de sa participation aux réunions des chefs de planification des programmes, le Bureau de New York assure le suivi des décisions des secrétaires exécutifs et un retour d'informations sur les recommandations formulées par les chefs de planification des programmes. En février 2008, le Bureau a lancé un nouveau site Internet (www.un.org/regionalcommissions) constituant un portail commun pour les commissions au niveau mondial.
